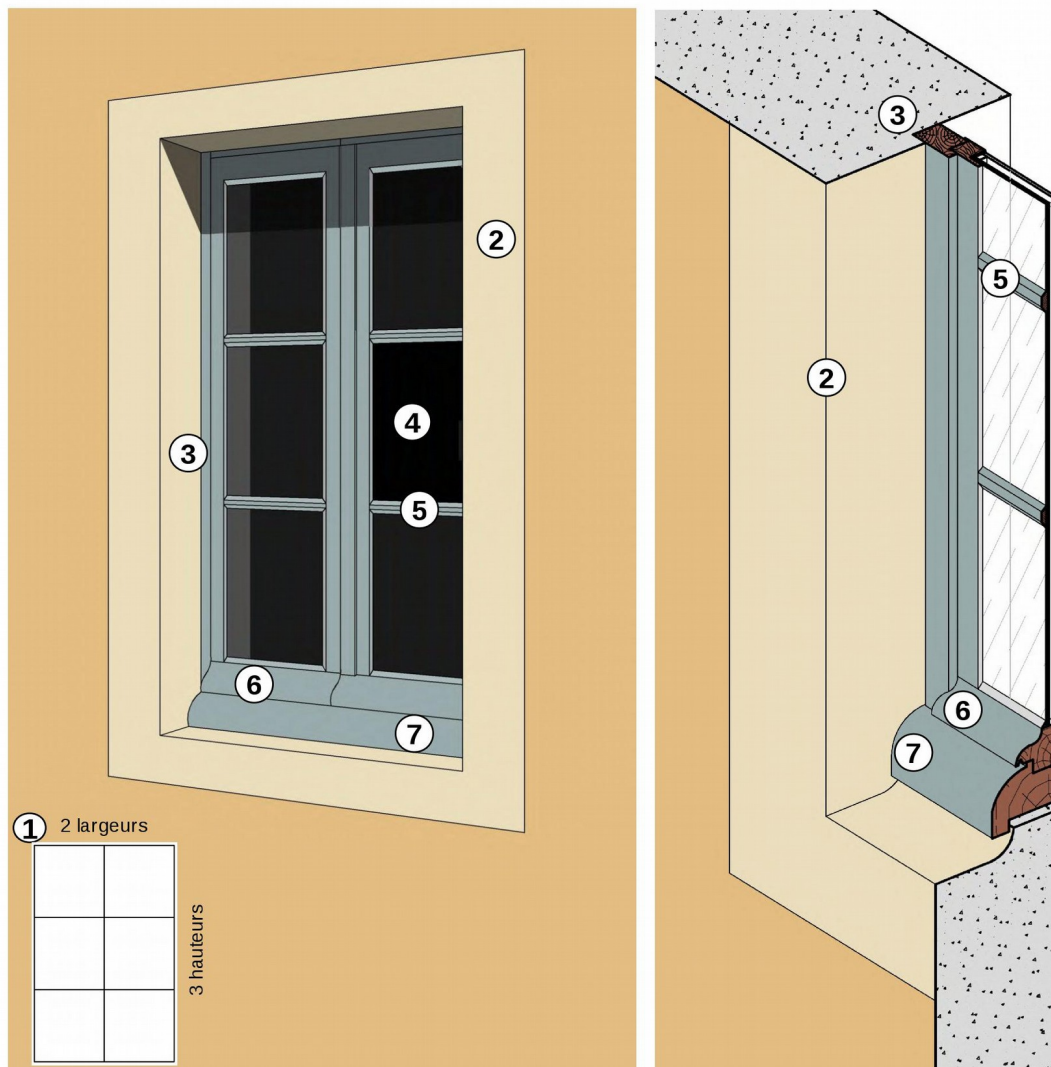


RESTAURATION - REHABILITATION

LES MENUISERIES TRADITIONNELLES : les fenêtres



- 1 Les baies principales des immeubles de construction traditionnelle adoptent le format d'un rectangle vertical dont la proportion est 2/3.
- 2 L'encadrement des baies est souligné par un bandeau de couleur différente de celle de l'enduit, de 10 à 15 cm de largeur, se retournant en tableau.
- 3 La menuiserie est posée en feuillure, 10 à 15 cm du nu extérieur de la façade.
- 4 La fenêtre est à double vantaux, ouvrants à la française. Chaque vantail comporte 3 carreaux légèrement plus haut que large.
- 5 Les petits bois sont collés à l'extérieur du double vitrage et comportent un profil trapézoïdal
- 6 Les traverses basses des vantaux ouvrants adoptent un profil en doucine.
- 7 La traverse basse du cadre dormant adopte un profil en quart de rond.

IMPORTANT

Lorsque les fenêtres sont remplacées, le cadre dormant 7 ancien est aussi déposé. La surface vitrée reste maximale et l'éclairage naturel des pièces est préservé.

UDAP 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie



UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayer
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél.: 04 74 22 23 23
udap.ain@culture.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes